

AMICALE DES PRÉSIDENTS DE CLUBS DE FOOTBALL FÉMININ DE CÔTE D'IVOIRE
PACTE POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU FOOTBALL FÉMININ IVOIRIEN

Abidjan, le 11 août 2026

À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION IVOIRIENNE DE
FOOTBALL (FIF) Candidat à sa succession

Objet : Pacte pour une nouvelle gouvernance du football féminin ivoirien

Monsieur le Président,

À l'approche de l'élection à la présidence de la Fédération Ivoirienne de Football, l'Amicale des Présidents de Clubs de Football Féminin de Côte d'Ivoire souhaite porter à votre attention une question devenue essentielle pour l'avenir de notre discipline : sa gouvernance.

Depuis plusieurs années, les clubs féminins détectent, forment, encadrent et accompagnent les joueuses qui font vivre nos championnats et alimentent les différentes sélections nationales. Ils investissent leurs ressources humaines, financières et matérielles pour assurer le fonctionnement quotidien des équipes, les déplacements, les équipements, les formalités administratives, la formation et l'accompagnement des joueuses.

Ils constituent ainsi le premier maillon de la chaîne du football féminin ivoirien. Pourtant, nous constatons que celles et ceux qui construisent quotidiennement cette discipline demeurent insuffisamment représentés dans les espaces où sont pensées les politiques et prises les décisions qui concernent son avenir.

Notre démarche n'est dirigée contre aucune personne et ne vise pas à remettre en cause les choix déjà opérés dans la constitution de la prochaine gouvernance fédérale. Elle vise à faire du nouveau mandat l'occasion d'une évolution réelle dans la manière dont le football féminin est représenté, pensé et gouverné.

Nous ne demandons pas une nouvelle série de promesses pour le football féminin. Nous demandons que les acteurs qui le construisent puissent désormais prendre leur part de responsabilité dans sa gouvernance.

NOS CONSTATS

Le football féminin ivoirien a évolué. Les exigences imposées aux clubs ont augmenté. Les obligations administratives, sportives, sociales et organisationnelles sont de plus en plus importantes, tandis que les attentes en matière de professionnalisation sont légitimement plus fortes.

Dans le même temps, les clubs continuent d'assumer une part importante du financement et du développement de la discipline. Ils contribuent directement à la formation des joueuses des sélections nationales et portent, souvent sur fonds propres, une partie importante des coûts nécessaires à la continuité des compétitions.

Nous considérons qu'une discipline ne peut durablement progresser sans associer à sa gouvernance les principaux acteurs qui la font vivre.

Nous considérons également que la représentation des femmes dans les instances du football doit aller au-delà d'une représentation symbolique. Le football féminin ivoirien compte des

dirigeantes de clubs, d'anciennes joueuses, des techniciennes, des formatrices et des actrices du développement disposant d'une expertise concrète de la discipline.

La représentation est nécessaire. La compétence et la connaissance du terrain sont indispensables.

NOS TROIS DEMANDES PRIORITAIRES

1. Donner aux acteurs du football féminin une responsabilité institutionnelle réelle

Nous demandons qu'au sein de la prochaine organisation fédérale, une responsabilité de premier plan soit confiée à une personnalité directement issue de l'écosystème des clubs féminins et disposant d'une connaissance avérée de la discipline.

Cette responsabilité devra disposer d'un périmètre clairement défini et d'une capacité réelle à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du football féminin. Elle pourrait notamment porter sur :

- le développement et la structuration des clubs ;
- la préparation de la professionnalisation ;
- le dialogue permanent avec les clubs ;
- le développement économique et institutionnel du football féminin ;
- le suivi de la feuille de route vers la future Ligue professionnelle féminine.

Notre demande ne porte donc pas sur une représentation symbolique supplémentaire. Elle porte sur une responsabilité opérationnelle permettant aux acteurs du terrain de participer directement à la transformation de leur discipline.

2. Faire de la gouvernance du football féminin le reflet de son écosystème

Nous souhaitons que les structures appelées à travailler sur le football féminin accordent une place majoritaire aux personnes qui possèdent une expérience directe de cette discipline.

Nous proposons qu'au moins 70 % des membres des structures opérationnelles chargées du football féminin soient issus de son écosystème : présidents et dirigeants de clubs féminins, anciennes joueuses, techniciennes et entraîneuses, ainsi que personnalités disposant d'une expertise reconnue dans le développement de la discipline.

Cette proposition ne remet pas en cause la nécessité d'une coordination fédérale. Elle répond à un principe simple de bonne gouvernance : une politique est plus efficace lorsqu'elle associe ceux qui connaissent directement les réalités qu'elle doit transformer.

3. Garantir une représentation du football féminin au plus haut niveau de décision

Nous souhaitons qu'une voix directement issue du football féminin et de ses clubs puisse participer aux réflexions menées au plus haut niveau de la Fédération.

Nous proposons qu'une représentation permanente du football féminin soit organisée auprès du Comité exécutif de la FIF, selon le mécanisme institutionnel que la Fédération jugera le plus approprié.

Notre priorité est que les acteurs du football féminin puissent être entendus lorsque sont examinées les grandes orientations concernant les budgets, les compétitions, la

professionnalisation, les infrastructures, le développement des clubs, les sélections nationales, les partenariats et la stratégie générale de la discipline.

Le football féminin doit avoir une voix là où se décide l'avenir du football ivoirien.

NOS ENGAGEMENTS

Cette évolution de gouvernance n'a de sens que si elle s'accompagne d'une obligation de résultats. L'Amicale est prête à prendre sa part de responsabilité et à travailler, aux côtés de la prochaine gouvernance fédérale, à la mise en place d'un cadre plus structuré et plus représentatif.

- mettre en place un cadre permanent de concertation avec les clubs de Ligue 1 et Ligue 2 ;
- élaborer une feuille de route nationale avec objectifs, échéances et indicateurs ;
- contribuer à la stabilisation et à la professionnalisation progressive des compétitions ;
- améliorer la visibilité et la commercialisation du championnat ;
- accompagner la structuration administrative et économique des clubs ;
- renforcer la protection et l'accompagnement des joueuses ;
- développer les compétences techniques et administratives nécessaires à la professionnalisation ;
- structurer une véritable pyramide du football féminin, avec une D1 et une D2 organisées au niveau national, la mise en place d'une D3 féminine, puis le développement de championnats régionaux et de district permettant d'élargir la pratique, la détection et la formation sur l'ensemble du territoire ;

Cette organisation devra permettre à chaque niveau de compétition de disposer d'un cadre adapté à ses réalités, tout en créant une véritable continuité sportive entre la base, les divisions nationales et l'élite.

- élaborer une feuille de route précise et datée vers la création d'une véritable Ligue professionnelle féminine.

Nous ne demandons pas seulement une place. Nous demandons la possibilité de travailler, de contribuer et d'être comptables des résultats.

NOTRE APPROCHE

Monsieur le Président, notre démarche se veut constructive. Elle ne consiste pas à demander à la Fédération de tout financer ni à remettre en cause l'architecture déjà annoncée. Elle consiste à proposer que cette architecture soit enrichie par une représentation opérationnelle des acteurs qui connaissent et font vivre le football féminin au quotidien.

Nous souhaitons que le prochain mandat permette de passer d'une logique où le football féminin est principalement administré pour ses acteurs à une logique où il est construit avec eux.

Vous trouverez en annexe du présent Pacte l'ensemble des propositions et revendications portées par l'Amicale pour la structuration et le développement de notre discipline.

Nous sollicitons une rencontre avec vous afin de vous présenter cette démarche, d'échanger sur les mécanismes institutionnels permettant sa mise en œuvre et de construire ensemble un cadre de collaboration pour le prochain mandat.

Nous ne demandons pas un privilège. Nous demandons la responsabilité de participer directement à la construction du football que nous faisons vivre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Amicale des Présidents de Clubs de Football Féminin de Côte d'Ivoire Le Président Nom
et signature Les membres de l'Amicale

ANNEXE AU PACTE

PLATEFORME DE REVENDEICATIONS ET DE PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ IVOIRIEN

La présente annexe complète le Pacte et rassemble les principales propositions des clubs pour un développement durable, structuré et progressivement professionnel de la discipline.

1. Représentation des clubs féminins dans les instances de la FIF

Intégration effective des dirigeants de clubs féminins dans les commissions et structures de décision concernant la discipline.

2. Assemblées Générales et droit de vote

Prise en compte effective des clubs féminins dans les Assemblées Générales et mise en place, dans le respect des textes, d'une représentation leur permettant de participer réellement aux décisions.

3. Voix des joueuses et anciennes joueuses

Reconnaissance d'un cadre permettant aux joueuses et anciennes joueuses de contribuer aux réflexions sur leur statut, protection, formation, reconversion et conditions de pratique.

4. Ligue de Football Féminin

Élaboration d'une feuille de route précise vers une Ligue dotée d'une gouvernance représentative, de responsabilités, de moyens, d'un modèle économique et d'un calendrier, avec pour perspective une future Ligue professionnelle féminine.

5. Professionnalisation progressive

Trajectoire amateur → semi-professionnel → professionnel, accompagnée sur les plans financier, administratif, juridique, fiscal et social, technique et infrastructurel.

6. D3, compétitions régionales et districts

Construction d'une véritable pyramide de compétitions et concertation préalable avec les clubs sur toute réforme des catégories ou limites d'âge.

7. Limite d'âge en Ligue 2 et contribution aux sélections

La décision demandant aux clubs de Ligue 2 de ne plus disposer de joueuses de plus de 20 ans, notamment pour faciliter la constitution des U17 et U20, a imposé une charge

supplémentaire de détection et de renouvellement des effectifs. Selon les remontées de l'Amicale, certains clubs n'ont pas supporté cette transition et ont cessé leurs activités. Toute mission fédérale confiée aux clubs doit être accompagnée.

8. Revalorisation et équité des financements

Trajectoire proposée : D1 : 30 000 000 FCFA ; D2 : 10 000 000 FCFA ; D3 : 5 000 000 FCFA par club, avec mécanismes adaptés aux niveaux régionaux et réflexion transparente sur les critères de répartition des ressources.

9. Calendrier fiable

Publication suffisamment précoce et respect d'un calendrier permettant aux clubs de planifier préparation, déplacements, budgets et partenariats.

10. Arbitrage

Programme spécifique de formation, perfectionnement, évaluation et suivi des arbitres affectés aux compétitions féminines.

11. Entraîneurs et techniciennes

Augmentation du nombre d'entraîneurs qualifiés et développement de l'accès des femmes aux métiers techniques.

12. Visibilité, communication et diffusion

Stratégie progressive de diffusion, streaming, résumés, reportages, interviews et valorisation digitale. La visibilité est une condition du développement économique et du sponsoring.

13. Transport et infrastructures

Politique d'accompagnement concernant déplacements, accès aux infrastructures, conventions avec les stades et exigences liées aux licences clubs.

14. Protection sociale et santé

Mise en place progressive d'un socle minimum de couverture santé et accident pour les joueuses licenciées.

15. Respect et considération des dirigeants

Culture de respect, écoute, disponibilité et professionnalisme dans les relations entre services fédéraux et clubs. Les clubs doivent être considérés comme des partenaires.

16. Reconnaissance du rôle économique et sportif des clubs

Reconnaissance des investissements consentis par les dirigeants et du rôle des clubs dans la formation des joueuses des sélections U17, U20 et A.

17. Engagement des clubs

Contribution active de l'Amicale à la stratégie nationale, à la structuration des compétitions, à la professionnalisation, à la formation, à la protection des joueuses, à la visibilité et à la préparation de la Ligue professionnelle féminine.

NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

À travers cette plateforme, l'Amicale souhaite ouvrir une nouvelle étape dans la collaboration entre la Fédération et les acteurs du football féminin.

Nous sommes convaincus que l'expérience des clubs, l'expertise des anciennes joueuses et des techniciennes, associées à la capacité institutionnelle de la FIF, peuvent permettre d'accélérer considérablement le développement de la discipline.

Les membres de l'Amicale sont prêts à mettre leur connaissance du terrain, leur expérience et leurs compétences au service de cette ambition, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de recherche de résultats.

Notre ambition est simple : contribuer, aux côtés de la Fédération, à construire un football féminin ivoirien mieux structuré, plus visible, économiquement plus solide et progressivement professionnel.

Parce que les clubs constituent le socle du football féminin, nous sommes convaincus que leur implication accrue dans sa gouvernance représentera une force supplémentaire pour la Fédération et pour l'ensemble du football ivoirien.